

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 mars 2025

SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFIC - (N° 1043)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 912

présenté par  
M. Marleix

-----

**ARTICLE 22**

Après l'alinéa 78, insérer l'alinéa suivant :

« Le 7° de l'article 3 est complété par les mots : « qui décrit en particulier les efforts faits par les ministères pour prévenir le risque de corruption liée au narcotrafic ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à renforcer la transparence et la prévention de la corruption en intégrant une exigence spécifique dans le rapport d'activité de l'Agence française anticorruption. En demandant que ce rapport détaille les efforts des ministères pour lutter contre la corruption liée au narcotrafic, il s'agit d'assurer un suivi plus précis des actions menées par l'État dans ce domaine. Cette mesure permettra d'améliorer l'évaluation des dispositifs de prévention et de renforcer la coordination des politiques publiques face aux risques posés par les réseaux criminels.